

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2025

---

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE  
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 414

présenté par

Mme Capdevielle, M. Delaporte, M. Faure, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et  
apparentés

à l'amendement n° 79 de Mme K/Bidi

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet amendement par les mots :

« dans les deux mois suivant la promulgation du présent texte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à prévoir un délai d'application après la promulgation du présent texte.